



RÉAMÉNAGEMENT

Pôle de Melun



DOSSIER D'ENQUETE
PREALABLE A LA DECLARATION
D'UTILITE PUBLIQUE

**Pièce K : Avis émis sur le projet
et réponses du maître
d'ouvrage, autres annexes
– Volet 4**



Sommaire

11. Dossier de saisine anticipée de la DRAC.....	2
11.1. Dossier de saisine.....	3
11.2. Réponse de la DRAC.....	20



11. Dossier de saisine anticipée de la DRAC



11.1. DOSSIER DE SAISINE



Direction des Infrastructures

INFRA-PMP/PP/21000741
Affaire suivie par : Pascale PILARD
Tel : 01 87 03 07 96
Mél : pascale.pilard@iledefrance-mobilites.fr

Paris le, 22 février 2021

Monsieur le directeur régional des
affaires culturelles d'Île-de-France
DRAC Île-de-France
Service Régional de l'Archéologie
45 - 47, rue Le Peletier
2100 PARIS
A l'attention de M. Philippe Paylet-
Lacotte

Objet : demande anticipée d'opération d'archéologie préventive pour le projet de pôle d'échange multimodal de la gare de Melun

Monsieur le Directeur,

Le projet de pôle d'échange multimodal de la gare de Melun a pour objectif d'aménager la gare et ses abords. Île-de-France Mobilités est maître d'ouvrage du Schéma de principe et du Dossier d'enquête d'utilité publique du projet dans son ensemble. Plusieurs maîtres d'ouvrage auront la charge, simultanément ou consécutivement, de l'exécution des travaux pour les différents éléments de programme sur le pôle.

Le projet est actuellement au stade de Schéma de principe (correspondant aux études préliminaires) dans lequel sont présentés tous les aménagements permettant d'améliorer les correspondances. En particulier, il est prévu une évolution des espaces ferroviaires (bâtiment voyageurs, accès aux quais), l'aménagement des gares routières et des parcs relais, le traitement des enjeux d'accessibilité PMR de la gare, la création d'aménagements cyclables et une évolution des aménagements de l'espace public (parvis, carrefours et cheminements piétons d'accès directs au pôle). Le schéma de principe présente l'ensemble des éléments permettant de confirmer l'opportunité du projet, d'en formaliser le programme et les modalités d'insertion. Il va être soumis à la délibération du conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités en avril 2021, en même temps que le dossier d'enquête publique afférant au projet. A la suite de la déclaration d'utilité publique, les phases opérationnelles de ce projet seront engagées sous réserve des financements : études détaillées et réalisation.

Nous avons pris connaissance :

- de la notification d'une prescription de diagnostic d'archéologie du 22 janvier 2018 faisant suite à la demande anticipée du Conseil départemental pour le Tzen 2 ;
- de la demande anticipée de prescription archéologique, du 1^{er} juin 2020, réalisée par la SPL Melun Val de Seine Aménagement, pour le programme d'immeubles tertiaires (place Gallieni à Melun, au droit de l'ancienne halle SERNAM) ;
- du plan des servitudes archéologiques annexé au PLU de Melun.

Île-de-France Mobilités

41 rue de Châteaudun - 75009 Paris - Tél. : 01 47 53 28 00 - Fax : 01 47 05 11 05



Dans le cadre du projet de pôle d'échange multimodal de la gare de Melun, nous vous sollicitons pour une demande anticipée de prescription de diagnostic archéologique conformément à l'article R. 123-4 du code du patrimoine, afin de déterminer dès à présent le besoin de mener un diagnostic archéologique préalable sur les emprises du projet de Pôle.

Afin de faciliter l'instruction de cette demande, vous trouverez, ci-joint, un dossier de saisine archéologique comprenant la présentation du périmètre du projet de pôle d'échange multimodal de Melun, un plan précis des emprises du projet sur fond cadastral.

Je reste à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire et m'engage à informer la DRAC Île-de-France, service régional de l'archéologie, de toute information de nature à modifier l'instruction du dossier au titre de l'archéologie préventive.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

Le directeur des infrastructures



Arnaud CROLAIS

Île-de-France Mobilités

41 rue de Châteaudun - 75009 Paris - Tél. : 01 47 53 28 00 - Fax : 01 47 05 11 05



Ile-De-France Mobilités

19/02/2021



PROJET DE PEM DE MELUN

SAISINE ARCHEOLOGIQUE



SYSTRA

SYSTRA

PROJET DE PEM DE MELUN

SAISINE ARCHEOLOGIQUE

FICHE D'IDENTIFICATION

Maître d'ouvrage	Ile-De-France Mobilités
Projet	Pôle d'Echange Multimodal de Melun
Étude	Saisine archéologique
Nature du document	Dossier de saisine archéologique
Date	19/02/2021

SYSTRA • société anonyme à directoire et conseil de surveillance
CS 41594 • 72 rue Henry Farman • 75315 PARIS CEDEX 15 • FRANCE • Tél +33 1 40 16 61 00 • Fax +33 1 40 16 61 04
Capital social : 27 283 102 € • 387 949 530 RCS PARIS • Code APE 7112B • TVA FR 1938794530



SYSTRA

TABLE DES MATIERES

<u>1.</u>	<u>PREAMBULE</u>	<u>4</u>
<u>2.</u>	<u>DESCRIPTION DU PROJET</u>	<u>4</u>
2.1	ZONE NORD	7
2.2	ZONE FERROVIAIRE	8
2.2.1	NOUVEAU PASSAGE SOUTERRAIN	8
2.2.2	EMERGENCE NORD	8
2.2.3	TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES QUAIS	9
2.3	ZONE SUD	9
2.3.1	NOUVELLE PLACE SEJOURNE	10
2.3.2	GARE ROUTIERE SUD	10
2.3.3	AMORCE DE LA COULEE VERTE	11
2.4	ZONE PSR	12
<u>3.</u>	<u>PLANNING DE REALISATION DES TRAVAUX</u>	<u>13</u>
•	2017	13
•	2018	13
•	2019	13
•	2020	13
•	2021	13
•	2022	13
•	2023	13
•	2024 - 2030	13
<u>4.</u>	<u>CONTEXTE ARCHEOLOGIQUE</u>	<u>14</u>
<u>5.</u>	<u>PLAN PARCELLAIRE</u>	<u>16</u>
❖	ZONE NORD (6, 8, 9 ET UNE PETITE PARTIE DU 2)	19
❖	ZONE FERROVIAIRE (1, 2, 4 ET 5)	21
❖	ZONE SUD (3, 10, 11, 12 ET 13)	22
❖	ZONE PSR (14)	28
<u>6.</u>	<u>MODALITES TECHNIQUES ENVISAGEES</u>	<u>29</u>

SYSTRA

1. PREAMBULE

Conformément à l'article R. 523-12 du Code de patrimoine, « les aménageurs peuvent, avant de déposer une demande pour obtenir les autorisations requises par les lois et règlements ou avant d'engager toute autre procédure, saisir le préfet de région afin qu'il examine si leur projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques.

A cette fin, ils produisent un dossier qui comporte un plan parcellaire et les références cadastrales, le descriptif du projet et son emplacement sur le terrain d'assiette ainsi que, le cas échéant, une notice précisant les modalités techniques envisagées pour l'exécution des travaux.

Si le préfet de région constate que le projet est susceptible d'affecter des éléments du patrimoine archéologique, il informe le demandeur, dans le délai de deux mois à compter de la réception de la demande, que le projet qu'il lui a présenté donnera lieu à des prescriptions archéologiques ».

Le présent dossier constitue le dossier de saisine au titre de l'archéologie préventive.

Il est composé des éléments suivants :

- Le descriptif du projet et son emplacement sur le terrain d'assiette ;
- Un plan parcellaire accompagné de la liste des parcelles concernées par le projet ;
- Une notice précisant les modalités techniques envisagées pour l'exécution des travaux.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de pôle d'échanges de Melun se situe au niveau de la gare actuelle et ses environs immédiats, et représente une surface d'environ 52 000 m².

Il se compose d'une multitude d'aménagements dont l'objectif est d'améliorer l'accueil et les cheminements des voyageurs du réseau de transport en commun ferroviaire et routier, des piétons, des cycles, et des automobilistes.

Le projet vise globalement à simplifier les correspondances des voyageurs depuis et vers la Gare : fonctionnalité, praticité et accessibilité sont les trois maîtres mots du projet.



SYSTRA

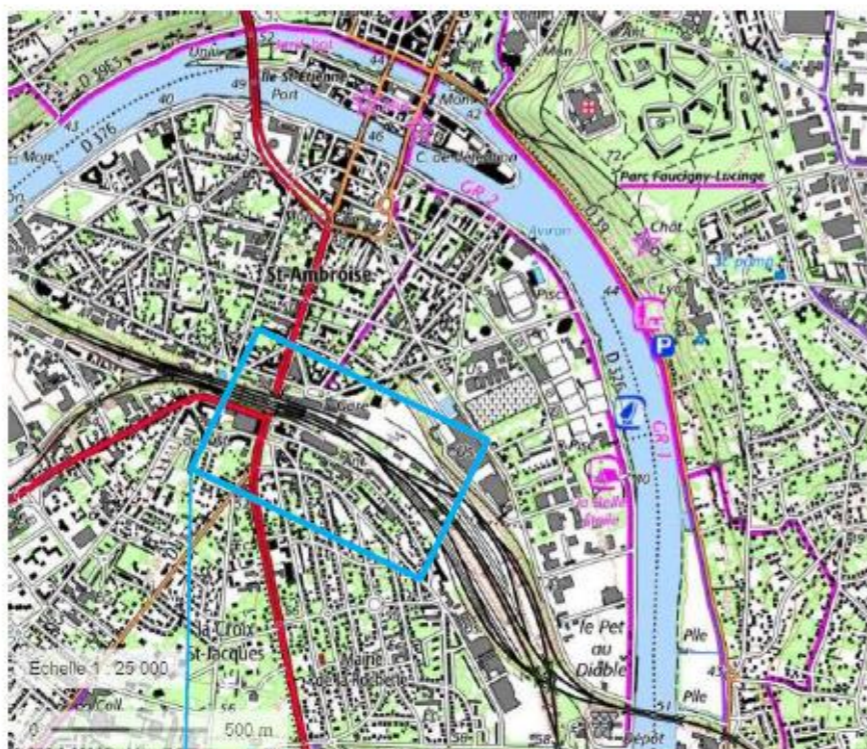


Figure 1 : Localisation du Projet au 1/25 000^e (source : Géoportail)



Figure 2 : Localisation du projet au 1/5000^e (source : Géoportail)

SYSTRA

Le projet de grand pôle d'échange de Melun s'articule autour du nouveau passage souterrain Nord-Sud (PASO), qui permettra de rendre la gare ferroviaire accessible depuis les deux parvis. Cet aménagement du passage souterrain est accompagné d'une requalification des deux parvis Nord et Sud, de la création d'un nouveau bâtiment voyageurs, de la création de deux gares routières urbaine et interurbaine et de ce qui concerne la fonctionnalité du site.

Pour mener à bien la transformation du pôle, de nombreux aménagements de l'espace urbain sont prévus :

- La redéfinition des espaces de gare routière pour gérer les flux de bus ;
- La désaturation des espaces en gare SNCF ;
- La mise en accessibilité de tous les espaces publics autour et au sein de la gare SNCF ;
- Le développement des infrastructures cyclables ;
- La meilleure gestion des stationnements en rabattement.

Quatre zones différentes se détachent :

- Bleu = Zone Nord Jaune = Zone Sud
Rouge = Zone ferroviaire Vert = Zone PSR

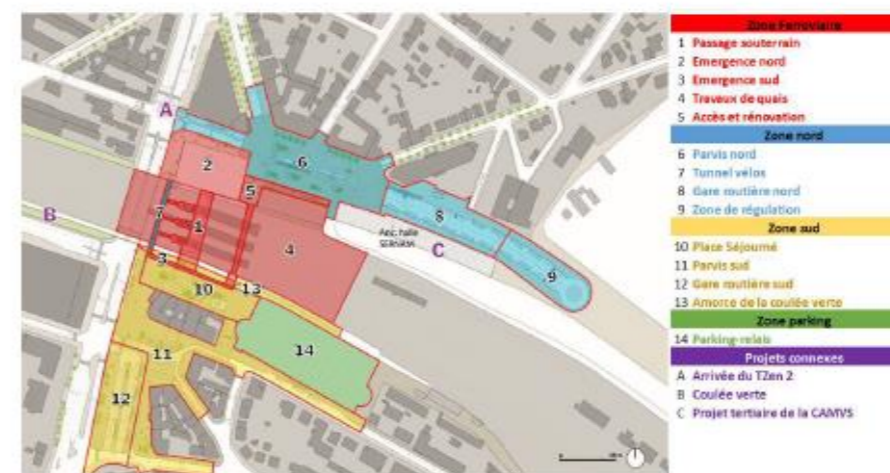


Figure 3 : Plan du projet divisé en zones



SYSTRA

2.1 Zone Nord

La zone Nord comprend 4 éléments de programme.



Figure 4 : Configuration générale de la zone Nord (schéma de principe 2021)

Le dénivelé important de la rue Barchou oblige à diviser la zone nord en deux parties : le parvis Nord où se trouve aujourd'hui l'entrée principale de la Gare, et la Rue Barchou depuis laquelle sera possible un nouvel accès.

Actuellement, l'accessibilité à la Gare de Melun est difficile pour les passagers venant de l'avenue Thiers, à cause de cette pente importante sur la rue Barchou. Un nouveau passage souterrain sera intégré au futur bâtiment voyageur et simplifiera l'accessibilité au parvis Nord ainsi qu'à la Gare.

En plus de prioriser les flux de voyageurs vers et depuis la gare, le projet cherche à requalifier les espaces publics autour de la Gare, pour qu'ils soient qualitatifs et fonctionnels.

Sur cette zone nord, une grande partie du site est dédiée à la circulation et à la desserte des Bus. Les arrêts de dépose sont positionnés le plus proche possible de l'accès principal de la gare, permettant ainsi de rendre rapide et simple la correspondance Bus - Train. La gare routière à l'est est prévue pour accueillir plusieurs emplacements pour les bus et assurer une zone de régulation et reprise voyageurs.

SYSTRA

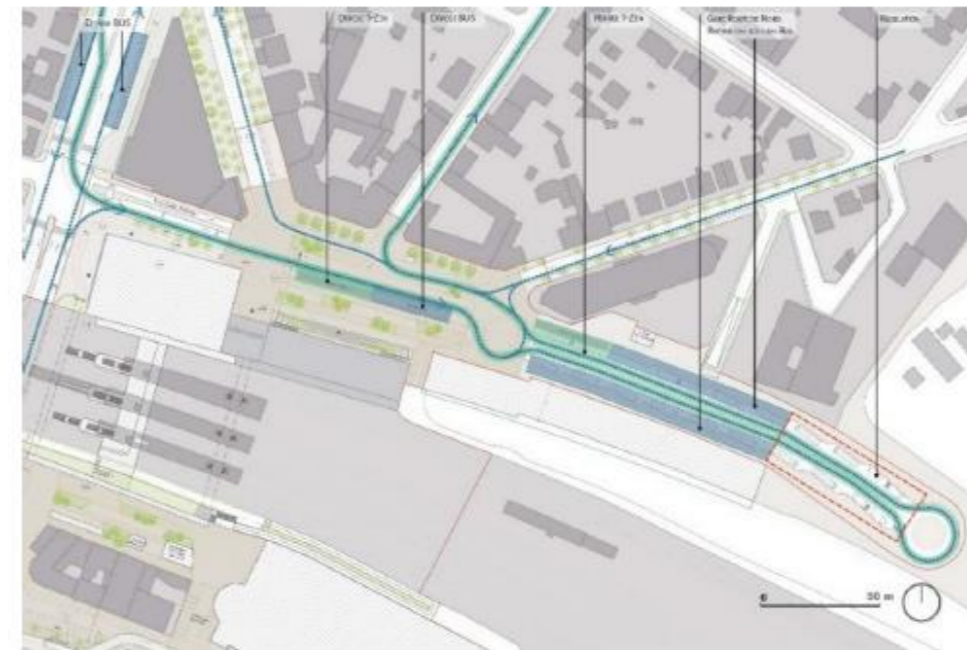


Figure 5 : Zone nord, le réseau bus (source : étude de faisabilité)

2.2 Zone Ferroviaire

Pour respecter la législation et afin de garantir un accès universel à la gare, la SNCF a lancé un grand programme de mise en accessibilité.

Ce programme comprend en particulier la création d'un nouveau passage souterrain, un rehaussement total ou partiel des quais, une rénovation du passage souterrain SNCF existant, un remplacement des valideurs de billet par un système plus capacitaire, des dispositifs pour les non-voyants, un renouvellement du mobilier urbain, ainsi que de multiples interventions sur le site de la gare.

2.2.1 Nouveau passage souterrain

La concertation publique, en 2018, a permis de mettre en évidence la nécessité de proposer un passage souterrain accessible, permettant le franchissement et la désaturation de la gare avec une fonction lien ville / ville en accès libre (sans validation d'un titre de transport). Ce passage souterrain vient en complément du souterrain actuel (non accessible aux fauteuils roulants). A l'issue des comités techniques, tenant compte du bilan dressé de la concertation, le scénario 2 bis a été adopté (ci-dessous).

2.2.2 Emergence nord

Un bâtiment voyageur est prévu à la place du talus actuel au nord-ouest de l'entrée de la Gare. Le PASO débouchera au rez-de-chaussée de ce bâtiment.

Une grande entrée doit rester visible depuis l'avenue Thiers où quelques arrêts de bus continueront à desservir la zone. Côté ouest du bâtiment, un accès direct pour les vélos est créé ainsi qu'un parking



SYSTRA

Vélos Ile-de-France Mobilités d'environ 400 m² (environ 450 places) où les cyclistes pourront déposer leur vélo avant de prendre le train.

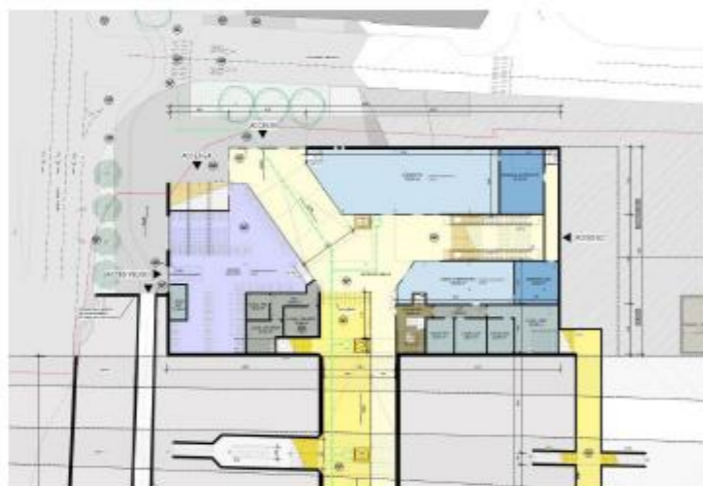


Figure 6 : Schéma fonctionnel de principe (en cours d'optimisation)

Des escaliers mécaniques et des ascenseurs assureront la totale accessibilité aux quais du train. Commerces et activités animeront l'espace au niveau inférieur et supérieur et dynamiseront la vie de quartier. En particulier, au niveau -1, une supérette et un commerce de restauration vente à emporter pourront être installés à l'est ; et, au niveau parvis, un espace de restauration, une boutique du quotidien Hubiz et un espace de service, donneront sur le parvis principal pour être visible et accessible à tous.

2.2.3 Travaux de mise en accessibilité des quais

Les trains sur les lignes R et D sont progressivement remplacés par des trains de nouvelle génération : REGIO 2N, Z2N et RER NG.

Pour que les quais soient adaptés à ces nouveaux trains, des travaux sont prévus pour mettre les quais au bon niveau pour une descente /montée sans marche en situation nominale.

2.3 Zone Sud

La place de l'Ermitage sera rénovée et davantage piétonnisée. La rue Séjourné sera transformée en place Séjourné et constituera un véritable parvis en sortie sud de la Gare. Une nouvelle gare routière est prévue pour accueillir les autocars départementaux.

SYSTRA



Figure 7 : Configuration de la zone Sud

2.3.1 Nouvelle place Séjourné

Le débouché sud du PASO nécessite un espace capable d'accueillir les flux d'utilisateurs entrants et sortants de la gare. La configuration actuelle de cet espace ne permet pas cela : deux bâtiments de SNCF Immobilier (centre social / service de santé au travail et ICF habitat la Sablière) empêchent d'avoir un vrai parvis de gare. La proposition est de démolir les deux bâtiments pour assurer -comme au nord- un parvis fonctionnel et qualitatif, incluant du stationnement pour les vélos (arceaux et parking vélos).



Figure 8 Bâtiment à démolir sur la rue Séjourné

2.3.2 Gare routière Sud

Actuellement, la totalité des bus du réseau Seine et Marne Express terminent rue de l'Industrie, après un détour par La Rochette. Cette situation conduit à un stationnement en double voire triple file, qui



SYSTRA

n'est plus souhaitable. Pour pallier le manque d'espace et diminuer les véhicules-kilomètres parcourus, une refonte de l'espace public de la place de l'Ermitage est proposée.

Sur l'emplacement actuel du parking et jardin, le scénario retenu prévoit la création de 2 lignes de poste à quai, des quais de dépose voyageurs, un local chauffeur, un cheminement piéton, une liaison cyclable, et des espaces plantés.

La gare routière sud sera entièrement dédiée à l'accueil des bus du réseau Seine et Marne Express en provenance du nord de l'agglomération melunaise.



Figure 9 : configuration de la gare routière sud

2.3.3 Amorce de la coulée verte

Il est proposé de mettre en œuvre une voie verte entre le futur quartier Saint-Louis et le pôle d'échanges de Melun. Ce projet de voie verte est hors périmètre du projet de pôle et devra être pris en charge par les collectivités. Le pôle propose néanmoins de porter l'accroche de cette liaison par la création d'une rampe implantée sur une voie de chemin de fer désaffectée appartenant au foncier SNCF.

SYSTRA

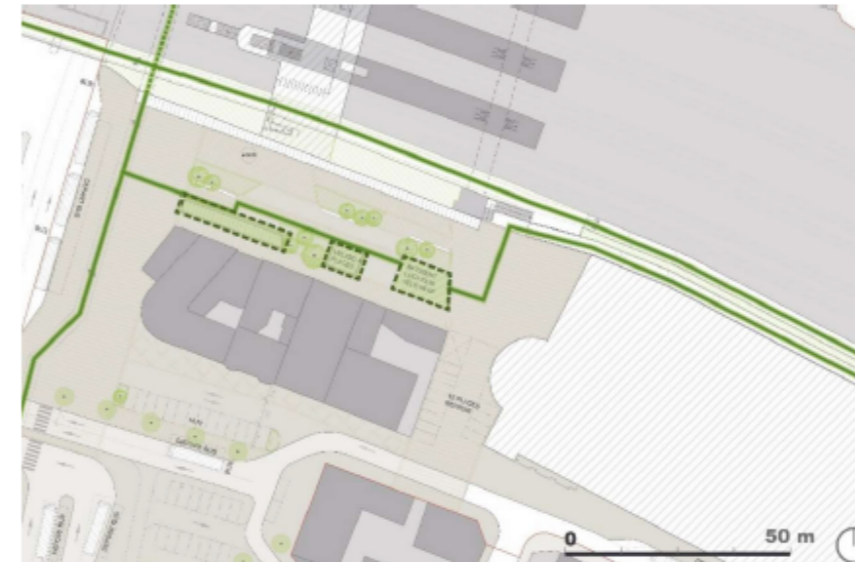


Figure 10 Insertion de la coulée verte

2.4 Zone PSR

Le Parc de Stationnement Régional de Melun, construit en 1976, comporte 664 places de stationnement réparties sur 4 niveaux (1 RDC + 3 étages). Propriété de la Ville de Melun, des travaux de réfection de l'étanchéité de la terrasse du PSR ont été entrepris par la Ville à l'été 2019 (asphalte). Ceux-ci ont permis de mettre en évidence des défauts au niveau de la structure porteuse. Il a donc été décidé de démolir, puis reconstruire ce parking.

Le parking étant sujet à une saturation chronique depuis une quinzaine d'années, le dimensionnement retenu pour le futur parking-relais, suite à des études, est de l'ordre de 300 places supplémentaires. Il n'y aura pas de niveau souterrain mais uniquement en surface un parking R+5 (soit 6 niveaux) de 960 places, avec en plus des places de stationnement pour les vélos.



3. PLANNING DE REALISATION DES TRAVAUX

Le projet se déroulera sur environ 8 ans.

- 2017
 - Dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP)
- 2018
 - Concertation préalable
- 2019
 - Préparation du Schéma de Principe
- 2020
 - Démarrage de l'étude d'impact sur l'environnement et du dossier d'enquête publique (juillet)
 - Démolition de la halle SERNAM (été 2020)
 - Lancement de l'étude AVP du périmètre ferroviaire dans le cadre du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA-Agenda d'accessibilité programmée)
- 2021
 - SdP et DEUP soumis au conseil IDFM (avril)
 - Enquête publique (automne/hiver)
 - Etude d'AVP optimisée sur le périmètre ferroviaire
 - Etudes AVP sur les éléments de programme (périmètre intermodal)
 - Acquisitions foncières amiables nécessaires au projet
- 2022
 - Etudes PRO sur le périmètre ferroviaire : désaturation et mise en accessibilité de la gare
 - Etudes PRO sur les éléments de programme hors gare SNCF
- 2023
 - Travaux préparatoires (zone de régulation gare routière nord et rue Séjourné)
- 2024 - 2030
 - Réalisation des travaux du pôle (y compris SDA et Tzen 2)
 - Démolition du Parc de Stationnement Régional (PSR) mi-2024
 - Livraison du nouveau PASO,
 - Mise en service de la nouvelle gare routière Sud,
 - Travaux de la gare routière nord (libération du parvis),
 - Travaux du parvis nord
 - Livraison de l'émergence Nord

4. CONTEXTE ARCHEOLOGIQUE

Melun est un secteur archéologique d'une grande importance. Sous l'impulsion du Service Régional de l'Archéologie de l'Île-de-France, Melun s'est dotée d'un service archéologique en 1993, structure permettant un suivi plus proche lors des projets et réalisations en matière d'urbanisme, afin de préserver au mieux le patrimoine de Melun.

L'occupation du site de Melun remonte aux temps les plus reculés de la préhistoire. Les premières traces écrites remontent à l'époque gauloise, dès 52 avant J-C. À l'époque de la conquête romaine, Melun (Melodunum) est déjà une place forte (un oppidum) avec un regroupement humain bien organisé.

De nombreuses trouvailles archéologiques attestent de l'importance de cette place et livrent de précieux renseignements. Ainsi, la colonisation de la rive gauche – la plaine de Varenne – plusieurs fois tentée dès cette époque, s'est soldée par un échec. Cependant, une trace de l'organisation géométrique romaine subsiste avec le tracé de l'axe nord/sud : avenue Thiers/avenue de Meaux, perpendiculaire à l'île.

La localisation des vestiges d'occupations anciennes est précisée en annexe technique du PLU.

La zone de projet est concernée par deux occupations périurbaines gallo-romaines et médiévales :

- La zone portant le numéro 1506 sur la carte ci-dessous, dans laquelle le SRA doit être saisi pour tous travaux affectant le sous-sol d'un seuil supérieur ou égal à 1000m² ;
- La zone portant le numéro 1508 sur la carte ci-dessous, dans laquelle le SRA doit être saisi sans limite de seuil.

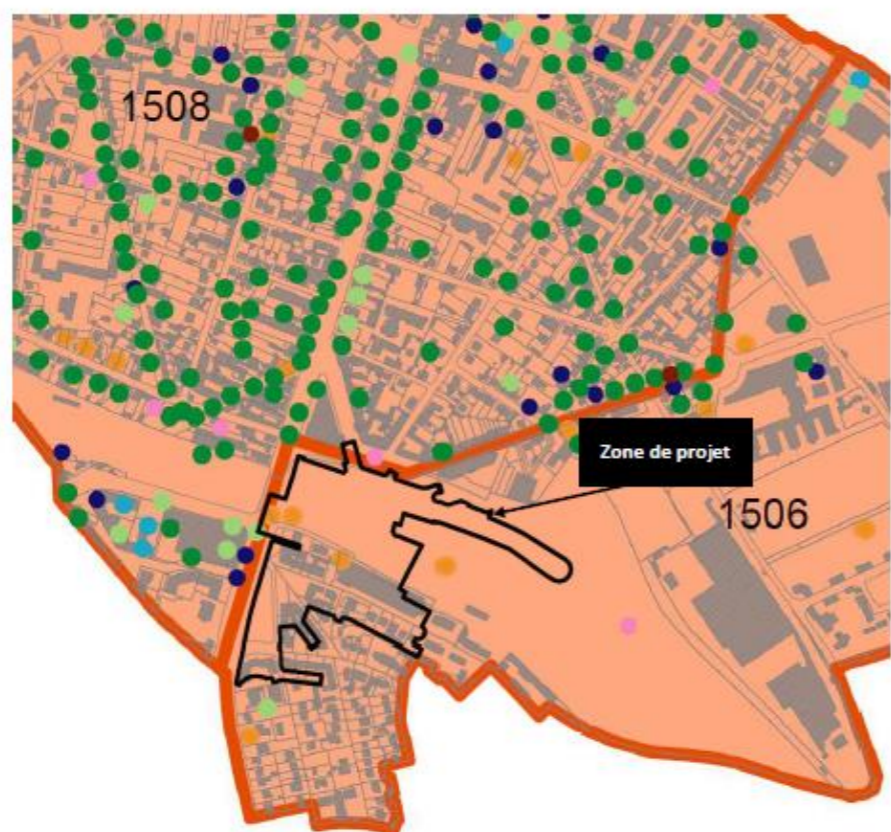


Figure 11 : extrait du Plan des servitudes archéologiques (source : Pièce 6.4.1. du PLU de Melun)

Au sein de la zone de projet, quatre vestiges sont recensés : un seul présente une localisation « imprécisée », les 3 autres ayant fait l'objet d'opérations négatives (emprise des voies ferrées).



SYSTRA



1:2 500 ● Opérations négatives ● Vestiges MA à Moderne ● Localisation précise ● Localisation imprécise ● Vestiges Antiquité ● Localisation précise ● Localisation imprécise ● Vestiges Préhistoire et Protohistoire ● Localisation précise ● Localisation imprécise

Figure 12 : extrait de la carte de localisation des vestiges d'occupations anciennes sur le plan de zonage archéologique (source : annexes techniques du PLU de Melun)

Le vestige archéologique potentiellement présent entre la place Galliéni et la rue Barchou nécessite donc de statuer si des fouilles archéologiques sont nécessaires avant les travaux présentés ci-dessus. La découverte d'autres vestiges durant les travaux est également une possibilité à ne pas négliger.

SYSTRA

5. PLAN PARCELLAIRE

Le projet s'étend sur 45 parcelles : 37 dans le projet définitif et 8 en tranche optionnelle.
Elles sont présentées ci-dessous globalement puis par zone, avec les plans correspondants.



PLAN PARCELLAIRE EXISTANT



Limites communales
 Parcelles concernées par le projet

0 50 100 m

PEM de Melun - Dossier de saisine archéologique



PLAN PARCELLAIRE AVEC PROJET



PEM de Melun - Dossier de saisine archéologique



SYSTRA

❖ Zone Nord (6, 8, 9 et une petite partie du 2)



Périmètre	Numéro section	Numéro de parcelle	Zone	IDU SIG	Contenance cadastrale (m²)	Surface bâtie estimée impactée (m²)	Surface bâtie à démolir (m²)	Surface de plancher (m²)	Nature du sol	Adresse du bien / Lieu dit	Propriétaire	Adresse propriétaire	Nature propriétaire	Nature du droit de propriété	Usage
Etude	AY	191	Nord	7728800 0AY0191	396				Sol	Avenue de la Libération	Association de gestion d'établissement pour travailleurs handicapés	78 avenue de la Libération - 77000 MELUN	Propriétaire public - association	Pleine propriété	Friche
Etude	AY	193	Nord	7728800 0AY0193	325				Sol	Place Gallieni	COMMUNE MELUN	Hôtel de Ville - 16, rue Paul Doumer - 77000 MELUN	Propriétaire public - association	Pleine propriété	Parking extérieur
Emprise projet	AY	194	Nord / Sud / Ferro	7728800 0AY0194	126 561	3 000	3 000	Non connue	Chemin de fer	34, avenue de la Libération	SNCF MOBILITES	9 rue Jean Philippe Rameau - 93200 SAINT-DENIS	Propriétaire public - association	Pleine propriété	Réseau ferré et grande halle vacante (R+0) qui

PEM de Melun - Dossier de saisine archéologique

19

SYSTRA

Périmètre	Numéro section	Numéro de parcelle	Zone	IDU SIG	Contenance cadastrale (m²)	Surface bâtie estimée impactée (m²)	Surface bâtie à démolir (m²)	Surface de plancher (m²)	Nature du sol	Adresse du bien / Lieu dit	Propriétaire	Adresse propriétaire	Nature propriétaire	Nature du droit de propriété	Usage
															sera démolie
Etude	AY	204	Nord	7728800 0AY0204	870				Sol	Avenue de la Libération	COMMUNE MELUN	Hôtel de Ville - 16, rue Paul Doumer - 77000 MELUN	Propriétaire public - association	Pleine propriété	Parking extérieur
Etude	AY	205	Nord	7728800 0AY0205	369				Sol	Avenue de la Libération	COMMUNE MELUN	Hôtel de Ville - 16, rue Paul Doumer - 77000 MELUN	Propriétaire public - association	Pleine propriété	Parking extérieur
Etude	AY	208	Nord	7728800 0AY0208	411				Sol	Avenue de la Libération	COMMUNE MELUN	Hôtel de Ville - 16, rue Paul Doumer - 77000 MELUN	Propriétaire public - association	Pleine propriété	Parking extérieur
Etude	AY	211	Nord	7728800 0AY0211	2 824				Sol	Avenue de la Libération	Les copropriétaires (SIREN: U07085228)	Avenue de la Libération - 77000 MELUN	Copropriété	Pleine propriété	Immeuble bureaux
Etude	AY	221	Nord	7728800 0AY0221	182				Sol	Avenue de la Libération	Association de gestion d'établissement pour travailleurs handicapés	78 avenue de la Libération - 77000 MELUN	Propriétaire public - association	Indivision	Partie d'immeuble - ESAT
Etude	AY	231	Nord	7728800 0AY0231	2 409				Sol	7b, avenue de la Libération	Association de gestion d'établissement pour travailleurs handicapés	78 avenue de la Libération - 77000 MELUN	Propriétaire public - association	Pleine propriété	Partie d'immeuble - ESAT

PEM de Melun - Dossier de saisine archéologique

20



SYSTRA

❖ Zone ferroviaire (1, 2, 4 et 5)



Périmètre	Numéro section	Numéro de parcelle	Zone	IDU SIG	Contenance cadastrale (m ²)	Surface bâtie estimée impactée (m ²)	Surface bâtie à démolir (m ²)	Surface de plancher (m ²)	Nature du sol	Adresse du bien / Lieu dit	Propriétaire	Adresse propriétaire	Nature propriétaire	Nature du droit de propriété	Usage
Emprise projet	AY	194	Nord / Sud / Ferro	77288000AY0194	126 561	3 000	3 000	Non connue	Chemin de fer	34, avenue de la Libération	SNCF MOBILITES	9 rue Jean Philippe Rameau - 93200 SAINT-DENIS	Propriétaire public - association	Pleine propriété	Réseau ferré et grande halle vacante (R+0) qui sera démolie

SYSTRA

❖ Zone Sud (3, 10, 11, 12 et 13)



Périmètre	Numéro section	Numéro de parcelle	Zone	IDU SIG	Contenance cadastrale (m ²)	Surface bâtie estimée impactée (m ²)	Surface bâtie à démolir (m ²)	Surface de plancher (m ²)	Nature du sol	Adresse du bien / Lieu dit	Propriétaire	Adresse propriétaire	Nature propriétaire	Nature du droit de propriété	Usage
Emprise projet	AY	23	Sud	77288000AY0023	526				Sol	16 rue de l'Industrie	M. ROSSI Alain Mme. ZIESSEL Jeanne	16, rue de l'Industrie - 77000 MELUN	Propriétaire privé	Indivision	Voirie et pavillon
Emprise projet	AY	25	Sud	77288000AY0025	562				Sol	10 rue de l'Industrie	SCI DE LA GRANGE	1 rue du Moulin Pessard - 77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE	Société privée	Pleine propriété	Voirie et immeuble
Emprise projet	AY	26	Sud	77288000AY0026	527				Sol	8 rue de l'Industrie	Comité Départemental Ligue Nationale contre le Cancer	8 rue de l'Industrie - 77000 MELUN	Propriétaire public - association	Pleine propriété	Voirie et immeuble



SYSTRA

Périmètre	Numéro section	Numéro de parcelle	Zone	IDU SIG	Contenance cadastrale (m²)	Surface bâtie estimée imposable (m²)	Surface bâtie à démolir (m²)	Surface de plancher (m²)	Nature du sol	Adresse du bien / Lieu-dit	Propriétaire	Adresse propriétaire	Nature propriétaire	Nature du droit de propriété	Usage
Emprise projet	AY	69	Sud	77288000 AV0069	848				Sol	8 avenue Armand de la Rochette	COP DE L'IMMEUBLE 8 AVENUE DE LA ROCHETTE	8 avenue Armand de la Rochette - 77000 MELUN	Copropriété	Copropriété	Voirie et immeuble
Emprise projet	AY	105	Sud	77288000 AV0105	545				Sol	5 rue Rosa Bonheur	LES COPROPRIETAIRES DU 5 RUE ROSA BONHEUR	5 rue Rosa Bonheur - 77000 MELUN	Copropriété	Copropriété	Voirie et immeuble
Emprise projet	AY	106	Sud	77288000 AV0106	525				Sol	3 avenue Armand de la Rochette	INDIVISION CALAZEL (3 indivisaires)	10 rue Rosa Bonheur - 77000 MELUN	Propriétaire privé	Indivision	Voirie et garage en surface privatif
Emprise projet	AY	107	Sud	77288000 AV0107	296				Sol	5 avenue Armand de la Rochette	M. et Mme LAMY Jean-Christophe et Charlotte	5 avenue Armand de la Rochette - 77000 MELUN	Propriétaire privé	Indivision	Voirie et immeuble
Emprise projet	AY	109	Sud	77288000 AV0109	215				Sol	4 rue Daubigny	M. et Mme LARGARDERE Mathieu et Agathe	79 boulevard du Montparnasse - 75006 PARIS	Propriétaire privé	Indivision	Voirie et immeuble
Emprise projet	AY	110	Sud	77288000 AV0110	162				Sol	4 rue Daubigny	COP DE L'IMMEUBLE 4 RUE DAUBIGNY	4 rue Daubigny - 77000 MELUN	Copropriété	Copropriété	Voirie et immeuble
Emprise projet	AY	111	Sud	77288000 AV0111	480				Sol	2 rue Daubigny	INDIVISION GRENIER (3 propriétaires indivisaires)	9 place Armand de la Rochette - 77000 LA ROCHETTE	Propriétaire privé	Indivision	Voirie et immeuble
Emprise projet	AY	113	Sud	77288000 AV0196	905				Sol	1 rue Rosa Bonheur	LES COPROPRIETAIRES	1, rue Rosa Bonheur - 77000 MELUN	Copropriété	Copropriété	Voirie et partie d'immeuble mixte habitat /

SYSTRA

Périmètre	Numéro section	Numéro de parcelle	Zone	IDU SIG	Contenance cadastrale (m²)	Surface bâtie estimée imposable (m²)	Surface bâtie à démolir (m²)	Surface de plancher (m²)	Nature du sol	Adresse du bien / Lieu-dit	Propriétaire	Adresse propriétaire	Nature propriétaire	Nature du droit de propriété	Usage
															commerce (R+2)
Emprise projet	AY	114	Sud	77288000 AV0114	465				Sol	11 place de l'Ermitage	LES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE AY 114	Residence Alexandra - 11 place de l'Ermitage - 77000 MELUN	Copropriété	Copropriété	Voirie et immeuble
Emprise projet	AY	115	Sud	77288000 AV0115	202				Sol	1 rue Daubigny	M. LEVIAUX Ludovic	10 rue Henri Matisse - 77000 LA ROCHETTE	Propriétaire privé	Pleine propriété	Voirie et partie d'immeuble
Emprise projet	AY	116	Sud	77288000 AV0116	311				Sol	3 rue Daubigny	SCI 3 RUE DAUBIGNY	102 avenue de Fontainebleau Veneux - 77250 MORET	Société privée	Pleine propriété	Voirie et immeuble
Emprise projet	AY	120	Sud	77288000 AV0120	357				Sol	Rue de l'Industrie	COMMUNE MELUN	Hôtel de Ville - 16, rue Paul Doumer - 77000 MELUN	Propriétaire public - association	Pleine propriété	Parking extérieur
Emprise projet	AY	121	Sud	77288000 AV0121	601				Sol	7, rue de l'Industrie	INDIVISION BOUVERET	17, rue du Verger - 77240 CESSON	Propriétaire privé	Indivision	Voirie et immeuble
Emprise projet	AY	123	Sud	77288000 AV0123	357				Sol	5, place de l'Ermitage	Les copropriétaires de l'immeuble (SIREN: U07093404)	Rue de l'Industrie - 77000 MELUN	Copropriété	Pleine propriété	Voirie et immeuble
Emprise projet	AY	124	Sud	77288000 AV0124	368				Sol	3, place de l'Ermitage	SCI de l'immeuble 3 place de l'Ermitage (SIREN: U07070204)	3, place de l'Ermitage - 77000 MELUN	Société privée	Pleine propriété	Voirie et immeuble



SYSTRA

Périmètre	Numéro section	Numéro de parcelle	Zone	IDU SIG	Contenance cadastrale (m²)	Surface bâtie estimée impactée (m²)	Surface bâtie à démolir (m²)	Surface de plancher (m²)	Nature du sol	Adresse du bien / Lieu dit	Propriétaire	Adresse propriétaire	Nature propriétaire	Nature du droit de propriété	Usage
Emprise projet	AY	125	Sud	77288000 AV0125	780				Sol	1, place de l'Ermitage	SCI de l'Immeuble 1 place de l'Ermitage (SIREN: U07070253)	77000 MELUN	Société privée	Pleine propriété	Voirie et immeuble
Emprise projet	AY	127	Sud	77288000 AV0127	11				Sol	Place de l'Ermitage	ENEDIS	Tour Enedis - 34 place des Corolles - 92079 PARIS LA DEFENSE	Société privée	Pleine propriété	Voirie
Emprise projet	AY	142	Sud	77288000 AV0195	2 653				Sol	Avenue du Général Leclerc	COMMUNE MELUN	Hôtel de Ville - 16, rue Paul Doumer - 77000 MELUN	Propriétaire public - association	Pleine propriété	Parking en surface
Emprise projet	AY	174	Sud	77288000 AV0174	461				Sol	Avenue Armand de la Rochette	INDIVISION HERZOG (2 nu-indivisaires et 1 usufruitier)	11 allée du Bois Coulant - 77000 LA ROCHELLE	Propriétaire privé	Indivision	Voirie et immeuble
Emprise projet	AY	175	Sud	77288000 AV0175	522				Sol	Avenue Armand de la Rochette	INDIVISION HERZOG (2 nu-indivisaires et 1 usufruitier)	11 allée du Bois Coulant - 77000 LA ROCHELLE	Propriétaire privé	Indivision	Voirie et immeuble
Emprise projet	AY	194	Nord / Sud / Ferro	77288000 AV0194	126 561	3 000	3 000	Non connue	Chemin de fer	34, avenue de la Libération	SNCF MOBILITES	9 rue Jean Philippe Rameau - 93200 SAINT-DENIS	Propriétaire public - association	Pleine propriété	Réseau ferré et grande halle vacante (R+0) qui sera démolie
Emprise projet	AY	209	Sud	77288000 AV0209	512				Sol	3 pas de la gare	LES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE AY 209	ATLANTIS 1 - 6 rue de l'Industrie - 77000 MELUN	Copropriété	Copropriété	Voirie et immeuble

SYSTRA

Périmètre	Numéro section	Numéro de parcelle	Zone	IDU SIG	Contenance cadastrale (m²)	Surface bâtie estimée impactée (m²)	Surface bâtie à démolir (m²)	Surface de plancher (m²)	Nature du sol	Adresse du bien / Lieu dit	Propriétaire	Adresse propriétaire	Nature propriétaire	Nature du droit de propriété	Usage
Emprise projet	AY	210	Sud	77288000 AV0210	340				Sol	3 pas de la gare	CAROLCO PROMOTION	Par M. LEMAIRE Jean-Marc - 77 rue de la Varenne - 77000 MELUN	Société privée	Pleine propriété	Voirie
Emprise projet	AY	222	Sud	77288000 AV0222	814	344	344	250	Sol	1 rue Séjourné	ICF LA SABLIERE SA D'HLM	24 rue de Paradis - 75010 PARIS	Société privée	Pleine propriété	Immeuble habitat (R+1 + combles)
Emprise projet	AY	223	Sud	77288000 AV0223	212				Sol	1 rue Séjourné	COMMUNE MELUN	Hôtel de Ville - 16, rue Paul Doumer - 77000 MELUN	Propriétaire public - association	Pleine propriété	Jardin
Emprise projet	AY	256	Sud	77288000 AV0256	254				Sol	1b rue Séjourné	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE	297, rue Rousseau Vaudran - 77190 DAMMARIÉ LES LYS	Propriétaire public - association	Pleine propriété	Jardin
Emprise projet	AY	257	Sud	77288000 AV0257	472	609	609	485	Sol	1b rue Séjourné	ICF LA SABLIERE SA D'HLM	24 rue de Paradis - 75010 PARIS	Société privée	Pleine propriété	Immeuble habitat (R+2 + combles)
Emprise projet	AY	259	Sud	77288000 AV0197	1 051				Sol	9, place de l'Ermitage	COPROPRIETE DE L'IMMEUBLE 9 RUE DE L'ERMITAGE	77000 MELUN	Copropriété	Copropriété	Voirie
Emprise projet	AY	260	Sud	77288000 AV0260	240				Sol	9 place de l'Ermitage	Mme HOOFT Paquerette	2 rue Lucien Bellivier - 94130 NOGENT-SUR-MARNE	Propriétaire privé	Pleine propriété	Voirie et immeuble
Emprise projet	AY	261	Sud	77288000 AV0261	516				Sol	9 place de l'Ermitage	COP DE L'IMMEUBLE 9 RUE DE L'ERMITAGE	9 place de l'Ermitage -	Copropriété	Copropriété	Voirie et immeuble



SYSTRA

Périmètre	Numéro section	Numéro de parcelle	Zone	IDU SIG	Contenance cadastrale (m ²)	Surface bâtie estimée impactée (m ²)	Surface bâtie à démolir (m ²)	Surface de plancher (m ²)	Nature du sol	Adresse du bien / Lieu-dit	Propriétaire	Adresse propriétaire	Nature propriétaire	Nature du droit de propriété	Usage
												77000 MELUN			
Emprise projet	AY	263	Sud	77268000 AY0263	501				Sol	6 rue Daubigny	LES COPROPRIETAIRES DU 8 RUE DAUBIGNY	8 rue Daubigny - 77000 MELUN	Copropriété	Copropriété	Voirie et immeuble
Emprise projet	AY	268	Sud	77268000 AY0268	179				Sol	12 rue de l'Industrie	COMMUNE MELUN	Hôtel de Ville - 16, rue Paul Doumer - 77000 MELUN	Propriétaire public - association	Pleine propriété	Voirie

SYSTRA

❖ Zone PSR (14)



2 parcelles concernées :

Périmètre	Numéro section	Numéro de parcelle	Zone	IDU SIG	Contenance cadastrale (m ²)	Surface bâtie estimée impactée (m ²)	Surface bâtie à démolir (m ²)	Surface de plancher (m ²)	Nature du sol	Adresse du bien / Lieu-dit	Propriétaire	Adresse propriétaire	Nature propriétaire	Nature du droit de propriété	Usage
Emprise projet	AY	119	PSR	77268000AY0119	5 120	13 280		Non connue	Sol	Rue de l'Industrie	COMMUNE MELUN	Hôtel de Ville - 16, rue Paul Doumer - 77000 MELUN	Propriétaire public - association	Pleine propriété	Parking relais (agrandissement dans le cadre du projet)
Emprise projet	AY	149	PSR	77268000AY0149	757	1 370		Non connue	Sol	Place Gallieni	COMMUNE MELUN	Hôtel de Ville - 16, rue Paul Doumer - 77000 MELUN	Propriétaire public - association	Pleine propriété	Parking relais (agrandissement dans le cadre du projet)



6. MODALITES TECHNIQUES ENVISAGEES

La SNCF poursuit ses études d'AVP sur le Schéma Directeur d'Accessibilité de la gare de Melun. La remise des études est prévue pour le printemps 2021.

Il est d'ores et déjà possible d'identifier les points où des excavations profondes seront nécessaires, mais il n'est cependant pas possible d'établir jusqu'à quelle profondeur il sera nécessaire de creuser. Les sondages géotechniques lancés en début d'AVP permettront de conclure sur ce point.

A noter que le passage souterrain est prévu au niveau du terrain naturel, donc un trou d'une dizaine de mètres de large et de 3 à 4m de haut sera creusé dans le talus ferroviaire à proximité du lieu ville-ville actuel (tunnel piétons et vélos). De plus, des salles souterraines et des trémies seront construites pour permettre la création des nouveaux escaliers pour accéder aux quais, donc des excavations sur toute la hauteur du talus.

En lien avec la création du nouveau passage souterrain, le remblai sur lequel est installé l'arrêt de taxi en surélévation par rapport à l'avenue Thiers sera démoli et laissera place à un nouveau bâtiment (l'émergence nord) où débouchera le nouveau passage, et qui liera le niveau Avenue Thiers avec le niveau place Gallieni par des escaliers mécaniques et ascenseurs pour permettre la mise en accessibilité. Ce bâtiment requerra donc l'excavation de grands volumes, et sans doute la construction de fondations profondes.

Par ailleurs, au-delà des travaux de mise en accessibilité, le projet de reconstruction du Parc de Stationnement Régional (PSR) en parking-relais nécessitera sans doute des fondations plus profondes que le parking actuel car il sera reconstruit avec 2 étages de plus que l'existant. La profondeur estimée des travaux pour le parking-relais serait entre 5 et 10 mètres (d'après l'étude d'impact).

Le reste des travaux ne constitue que des travaux d'aménagements de surface et ne devrait donc pas être de nature à engendrer des excavations profondes.

En conclusion, il est encore trop tôt pour pouvoir se prononcer avec certitude sur la profondeur des excavations des différents chantiers. Il est seulement possible à ce jour de signaler les zones sujettes à gros travaux.

11.2. REPONSE DE LA DRAC

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité
Service régional de l'archéologie

AC	Archéologie	C. de	Rep. Pôle	Rep. DG	Rep. Directo
CP 0					
CP 1					
CP 2					
CP 3					
CP 4					
CP 5					
CP 6					
CP 7					
CP 8					
CP 9					
CP 10					
CP 11					
CP 12					
CP 13					
CP 14					
CP 15					
CP 16					
CP 17					
CP 18					
CP 19					
CP 20					

Direction régionale des affaires culturelles

Ile-de-France Mobilités
Direction des Infrastructures
41 Rue Châteaudun
75009 PARIS

PARIS, le 09/06/2024

o : attribution	R : réponse	! : information
Infra		
MPE	FP	PS1
CI	PAIP	PS2

Copies :

Objet : Notification d'une prescription de diagnostic d'archéologie préventive et de son attribution à un opérateur

Références : MELUN (SEINE-ET-MARNE), pôle d'échange multimodal de la Gare de Melun CP0772882100036
Livre V du Code du patrimoine

P.J. : Arrêté n° 2021-402 du 8 juin 2021 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive avec attribution immédiate

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à votre demande anticipée de prescription et conformément à mon courrier visé en référence, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté relatif à la prescription d'un diagnostic archéologique et à son attribution à l'INRAP - Direction interrégionale Centre-Île-de-France, seul opérateur habilité à réaliser un diagnostic sur le territoire concerné.

Je vous informe que cet opérateur est destinataire de cette décision et qu'il dispose d'un délai de deux mois, à compter de sa réception, pour vous adresser un projet de convention précisant les conditions de réalisation du diagnostic.

J'attire votre attention sur le fait que les articles L.523-7 et R.523-30 du code du patrimoine imposent le respect de certains délais pour la signature de la convention et la réalisation du diagnostic archéologique. Je vous invite à être vigilant sur le respect de ces délais et à me tenir informé(e) en cas de difficulté.

Je vous précise que vous êtes tenus de me faire connaître les dates de début et de fin du diagnostic au moins cinq jours ouvrables avant le début de l'opération.

Je vous rappelle qu'il vous appartient, si nécessaire, d'obtenir l'accord des propriétaires des terrains préalablement à la mise en œuvre de l'opération archéologique.

Je vous rappelle également que la mise en œuvre des mesures d'archéologie préventive prescrites constitue un préalable obligatoire à la réalisation de vos travaux.

La décision ci-jointe peut être contestée devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

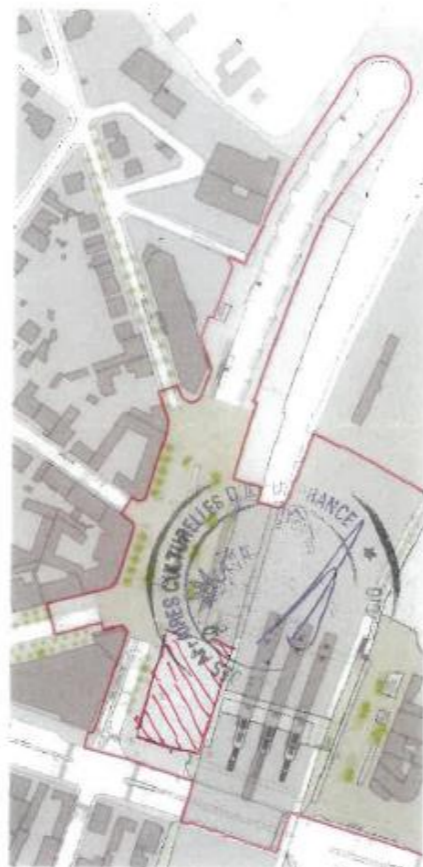
Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris
et par délégation,
Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie



Stéphane DESCHAMPS



DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 2021-402

du

09/06/2021

portant prescription et attribution d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2020-08-17-010 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Laurent ROTURIER, directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France en matière administrative ;

Vu l'arrêté n° 2021-09 du 12 février 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur Stéphane DESCHAMPS, Conservateur régional de l'archéologie, et à Monsieur Jean-Marc GOUEDO, Conservateur régional adjoint de l'archéologie ;

Vu le dossier relatif au projet « pôle d'échange multimodal de la Gare de Melun localisé à MELUN(77) pôle d'échange multimodal de la Gare de Melun, » transmis par – Ile-de-France Mobilités – reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 25 février 2021 ;

Vu la demande anticipée de prescription d'archéologie préventive présentée par – Ile-de-France Mobilités – pour le projet « pôle d'échange multimodal de la Gare de Melun » reçue en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 4 juin 2021 ;

Considérant que les travaux envisagés sont de nature à mettre au jour une ou des occupations liées à la ville antique de Melun ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

Considérant que l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) est le seul opérateur habilité à réaliser un diagnostic sur le territoire concerné par le projet d'aménagement susvisé.

ARRÊTE

Article 1 - Une opération de diagnostic archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « pôle d'échange multimodal de la Gare de Melun », sis en :

RÉGION : ÎLE-DE-FRANCE

DEPARTEMENT : SEINE-ET-MARNE

COMMUNE : MELUN

Lieudit ou adresse : pôle d'échange multimodal de la Gare de Melun,

Réalisé par : Ile-de-France Mobilités

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 2 100 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.



Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 - La réalisation de l'opération de diagnostic prescrite par le présent arrêté est attribuée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Article 3 - L'opérateur ainsi désigné soumettra un projet d'intervention élaboré sur la base des objectifs scientifiques et des principes méthodologiques définis par le présent arrêté

Article 4 - Objectifs scientifiques

Le diagnostic devra mettre en évidence la présence ou l'absence de vestiges archéologiques. Dans l'éventualité de présence de vestiges, l'opération devra caractériser lesdits vestiges : état de conservation, profondeur d'enfouissement, épaisseur des niveaux archéologiques, densité, attribution chronologique, surface concernée.

Article 5 - Principes méthodologiques

Après démolition réalisée en concertation avec l'opérateur en archéologie préventive, le diagnostic sera réalisé au moyen de tranchées d'évaluation ou de sondages ponctuels, adaptés à la morphologie et à la topographie du terrain, avec élargissements localisés autour des vestiges structurés. La surface ouverte en sondage doit être au minimum égale à 10 % de l'emprise du projet. Un quart des structures mises au jour doit être testé au minimum. Préalablement au démarrage sur le terrain de l'opération de diagnostic, le responsable scientifique désigné prendra contact avec l'agent du Service régional de l'archéologie chargé du suivi de cette opération, afin d'établir un premier bilan de la documentation existante sur l'environnement géologique, historique et archéologique.

Article 6 - Responsable scientifique

Le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : spécialiste de l'antiquité ou généraliste.

Article 7 - Le Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Île-de-France Mobilités et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Fait à PARIS, le 08/06/2014

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris
et par délégation,
Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie



Stéphane DESCHAMPS

